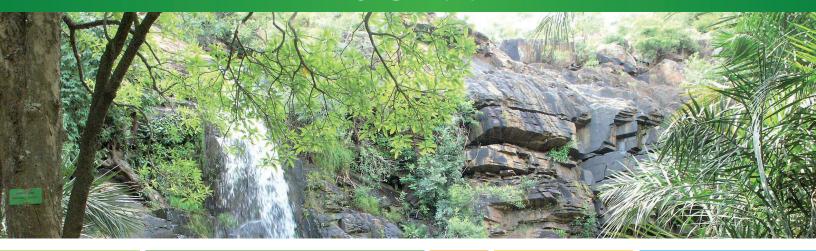


UNE PLATE-FORME POUR LES ACTEURS DU SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE

L'INITIATIVE GRANDE MURAILLE VERTE POUR LE SAHARA ET LE SAHEL, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET QUESTIONS DU GENRE



DOCUMENT DE TRAVAIL DU FORUM FORESTIER AFRICAIN

Copyright © African Forest Forum 2014. Tous droits réservés. Forum Forestier Africain P.O. Box 30677 00100 Nairobi GPO KENYA Tel: +254 20 7224203 Fax: +254 20 722 4001 Website: www.afforum.org Citation correcte: Abdou, M. 2014. L'Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel: Changement climatique et questions du genre. African Forest Forum, Working Paper Series, Vol. 2(2), 35 pp. Photo de couverture: African Forest Forum **Avertissement** Les terminologies utilisées et les données présentées dans cette publication ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part du Forum Forestier Africain sur le statut juridique ou les autorités de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières ou les limites de leur système économique ou de leur niveau de développement. Des extraits peuvent être reproduits sans autorisation, à condition que la source soit dûment citée. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du Forum Forestier Africain. Traduit de l'Anglais par: New Alliance Publishers.

L'Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel

Changement climatique et questions du genre

Maisharou Abdou

Table des matières

Table des matièresiii
Liste des tableauxv
Sigles et abréviationsvi
Résumé exécutifviii
CHAPITRE 1 Introduction
CHAPITRE 2 Politiques, programmes et stratégies régionaux de gestion durable des ressources
Contexte général4
Efforts régionaux et sous-régionaux de gestion durable des ressources4
Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique5
Le Programme stratégique de réduction de la vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique en Afrique de l'Ouest5
Le Programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification de la CEDEAO.6
La politique environnementale de la CEDEAO7
L'initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel8
Efforts régionaux et sous-régionaux pour la mise en œuvre de la GMV9
Plan d'action régional de l'Agence panafricaine de la GMV9
Stratégie harmonisée de l'Union africaine10
CHAPITRE 3 Plans d'action et stratégies nationales de l'Initiative GMV et rôle des femmes, de la jeunesse et des groupes vulnérables
Rôle et motivations des groupes vulnérables dans les plans d'action nationaux de la GMV
Burkina Faso19
République du Mali19
République du Niger20
République Fédérale du Nigeria20

République du Sénégal	21
Plans d'action nationaux de l'initiative de la GMV: adaptation au changement de atténuation et motivation des groupes vulnérables	• •
Adaptation au, et atténuation du changement climatique	27
CHAPITRE 4 Conclusions et recommandations	30
Références	33
Sites internet:	35

Liste des tableaux

Tableau 1: Aspects relatifs aux changements climatiques, forêts et groupes vulnérables	
dans les programmes et initiatives régionales et sous-régionales	12
Tableau 2: Rôles et motivations des femmes et autres groupes vulnérables	22

Sigles et abréviations

ACMAD Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au

Développement

AP/GMV Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le

Sahel

CCNUCC Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements

climatiques

CDB Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique

CEA Commission Economique pour l'Afrique

CEDEAO Communauté Economiques des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEN-SAD Communauté des États Sahélo-Sahariens

CILSS Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel

CMAE Conférence Ministérielle Africains sur l'Environnement

ECOWAP Politique Agricole Commune de la CEDEAO

GIEC Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat

GMV Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel

NEPAD Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

OMD Objectifs du Millénaire pour le Développement

PAN Programmes d'Action Nationaux

PAR Programmes d'Action Régionaux

PAR-GIRE Programme d'action régional pour la gestion intégrée des ressources

en eau

PARQC Plan d'Action Régional Quinquennal Consolidé

PASR Programmes d'Action Sous-Régionaux

PASR2 Programme d'Action Sous-Régional de lutte contre la désertification

en Afrique de l'Ouest et au Tchad, Seconde Phase

PASR-AO/CCD Programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification

PDDAA Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en

Afrique

UA Union Africaine

UEMOA Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

UNCCD Convention des Nations Unies sur la lutte Contre la Désertification

Résumé exécutif

Les pays africains ont été confrontés à plusieurs défis environnementaux liés au changement climatique et la désertification. Pour faire face à ces défis, plusieurs efforts ont été déployés par les pays pour mettre en œuvre des projets et programmes relatifs à la lutte contre la désertification, la gestion des ressources naturelles et à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations, en particulier dans les zones rurales. Sur le plan technique et institutionnel, des politiques et des stratégies ont été élaborées par les pays africains pour renforcer leur engagement à mettre en œuvre des initiatives régionales et mondiales, telles que les trois conventions des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le changement climatique et la biodiversité. Mais il a été récemment réalisé que ces efforts individuels ont de grandes limites, puisque les défis vont souvent au-delà des frontières nationales.

À cet égard, les leaders et Chefs d'Etats de la Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) réunis en Juin 2005 à Ouagadougou (Burkina Faso) ont adopté l'initiative de la Grande Muraille Verte comme programme de reboisement pour répondre aux effets combinés de la dégradation de l'environnement naturel, la sécheresse et l'avancée du désert. Le concept a évolué vers un programme de développement rural intégré qui aborde la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la déforestation, et l'amélioration des moyens de subsistance des populations locales.

L'initiative a été approuvée plus tard par l'Union Africaine comme une initiative panafricaine, avec la création en 2010 d'une agence constituée de 11 pays frontaliers du désert sahélien, afin de superviser la mise en œuvre de l'initiative dans les pays participants. Certains de ces pays, avec l'appui des institutions internationales et régionales, ont élaboré et adopté leurs stratégies et plans nationaux de mise en œuvre avec les agences nationales.

L'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (AP/GMV), a élaboré des plans consolidés de mise en œuvre sur la base de documents nationaux. La plupart de ces stratégies et plans de mise en œuvre ont été élaborés sur la base des interventions piliers ayant pour objectifs de contenir la dégradation des ressources naturelles, y compris les ressources forestières et en arbre, et d'améliorer le bien-être social et économique des communautés. Aussi, les questions transversales telles que le genre et les groupes vulnérables, sont prises en compte. Des conventions et politiques nationales et internationales ont également été prises en compte afin d'aligner l'initiative aux accords environnementaux nationaux et internationaux.

Le progrès dans la mise en œuvre des plans d'action varie d'un pays à l'autre en fonction du niveau de mobilisation des ressources financières.

Tous les acteurs appuyant ce processus au niveau national et régional ont reçu des recommandations pour améliorer la façon dont ils soutiennent l'initiative. Le Forum Forestier Africain étant une plate-forme solide pour la foresterie africaine, devrait jouer un rôle clé apportant aux différents pays et à l'Agence panafricaine un appui technique, politique et de plaidoyer.

CHAPITRE 1 Introduction

Le phénomène de la variation climatique, avec par exemple des tendances de pluviométries variables, est vécu en Afrique depuis des temps immémoriaux. Mais le phénomène de la dégradation des terres remonte à l'introduction plus récente des cultures de rente et l'exploitation du bois en Afrique de l'Ouest, principalement le coton et l'arachide dans les pays du Sahel, et le café, le cacao et l'ananas dans les pays côtiers. De l'introduction de ces cultures et de l'exploitation du bois à l'époque coloniale jusqu'à nos jours, l'objectif important a été d'assurer une production maximale sans tenir suffisamment compte de la nécessité de restaurer les éléments nutritifs du sol et de l'érosion des sols due à la culture intensive (CEDEAO-CSAO-OCDE, 2008). Cette dégradation des terres a augmenté depuis la fin des années 1960 lorsque des événements climatiques caractérisés par de longues périodes de sécheresse, ayant abouti à des périodes récurrentes de sécheresse des années 1960, 1970 et 1980, se sont ajoutés à l'action de l'homme.

Aujourd'hui, aucun pays de la sous-région n'est épargné, en particulier avec les besoins croissants d'une population sans cesse croissante. Les anciennes formes d'utilisation des terres qui reflètent un équilibre plus harmonieux entre l'homme et l'environnement ont cédé la place à des formes non durables de gestion des terres. En effet, avec une population de plus de 225 millions de personnes, soit environ 30% de la population totale de l'Afrique, et avec près de 85% de sa superficie sous l'influence cruciale de la dégradation des terres et les sécheresses récurrentes, l'Afrique de l'Ouest est aujourd'hui caractérisée globalement par: i) une pauvreté endémique, et ii) la forte dépendance de la population, essentiellement rurale, des ressources naturelles. Dans cette sous-région, la réduction de la pauvreté rurale dépend dans une large mesure de l'amélioration de la capacité des pauvres à générer leurs revenus et leurs moyens de subsistance à partir des ressources naturelles (CEDEAO-CSAO-OCDE, 2008).

La désertification est étroitement liée au changement climatique et à la perte de la biodiversité, car elle affecte profondément les modes de production et de consommation. Dans son deuxième rapport d'évaluation (IPCC, 1995), le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) a souligné le lien étroit entre les changements climatiques et la désertification. En effet, la dégradation des terres résulte en une perte de la biodiversité et contribue au changement climatique. À son tour, le changement climatique est à l'origine de la dégradation des terres et de la biodiversité, alors que la restauration des terres dégradées peut aider à protéger la biodiversité, à atténuer les effets du changement climatique et à s'adapter aux impacts du changement climatique (IPCC, 2007).

L'érosion hydrique des sols fertiles des terres arables constitue une menace sérieuse à l'atteinte de la sécurité alimentaire. La salinisation des sols due à une forte évaporation

pendant les sécheresses, combinées à de faibles précipitations et un ensoleillement élevé, et les activités humaines intenses (irrigation) dans la sous-région, conduisent à des perturbations dans l'équilibre des systèmes agricoles. Ainsi, dans la sous-région du Sahel, les conséquences de la désertification sont reflétés, entre autres, par:

- *i)* la perturbation des cycles agricoles et la culture sur les sols infertiles sous l'effet de l'érosion éolienne et de l'eau ; et
- *ii)* un mouvement migratoire important motivé par la recherche de meilleures conditions de vie.

En compromettant la production alimentaire, la désertification aggrave la famine et la faim dans les zones déjà touchées par la pauvreté. Suite à la désertification, la terre devient plus fragile, résultant en une réduction significative de sa résistance à la variabilité naturelle du climat.

Plusieurs efforts ont été déployés par les pays aux niveaux techniques, financiers et institutionnels pour mettre en œuvre des projets et programmes relatifs à la lutte contre la désertification, la gestion des ressources naturelles et l'amélioration des conditions de vie et du revenu des populations, en particulier dans les zones rurales. Sur le plan technique et institutionnel, des politiques et des stratégies ont été élaborées par ces pays pour renforcer leur engagement à mettre en œuvre des initiatives régionales et internationales, telles que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (UNCCD), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB).

En outre, en réponse au changement du contexte institutionnel dans les domaines de l'environnement et le développement rural en Afrique de l'Ouest, de nouvelles politiques et programmes ont été élaborés et/ou adoptés, y compris:

- ▶ la politique environnementale de la Communauté Economiques des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO);
- ▶ le Programme d'Action Régional pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAR-GIRE);
- ▶ le Programme pour l'environnement du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) ;
- ▶ la politique commune d'amélioration de l'environnement de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ;
- ▶ la politique agricole commune de la CEDEAO (ECOWAP) ;

- ▶ le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) ;
- ▶ la seconde phase du programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest et au Tchad (PASR2) ; et,
- d'autres nouvelles initiatives qui pourraient inspirer une plus grande visibilité et l'efficacité des efforts sous-régionaux.

Cette étude du forum forestier Africain sur l'évaluation de l'intégration des aspects du changement climatique dans les politiques, stratégies et plans pour la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (GMV) par les structures nationales de mise en œuvre, et les institutions sous-régionales et régionales, plus spécifiquement l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (AP/GMV), vise à analyser les innovations introduites par l'Initiative de la GMV en rapport avec les aspects liés à l'amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des populations concernées par le changements et la variabilité climatiques . Les objectifs spécifiques de l'étude sont les suivants:

- i) favoriser la prise de conscience sur les questions liées aux forêts et au changement climatique et promouvoir les changements appropriés dans les politiques et pratiques;
- ii) renforcer et améliorer la capacité à traiter les questions liées aux forêts et au changement climatique; et,
- iii) veiller à ce que la production, l'adaptation, l'atténuation et les processus politiques impliquant les forêts et les ressources en arbre soient soutenus par des informations fiables.

CHAPITRE 2 Politiques, programmes et stratégies régionaux de gestion durable des ressources

CONTEXTE GENERAL

Les pays de la zone Sahélo-Saharienne de l'Afrique ont toujours été limités par la faible pluviométrie. Plus récemment, ceci a été combiné avec les effets néfastes des actions anthropiques, principalement l'intensification de l'utilisation des terres et des ressources biologiques, qui a gravement affecté les grands équilibres écologiques de la région, provoquant la dégradation des ressources naturelles, et la baisse de la production en agriculture, élevage, sylviculture et pêche, tout en contribuant à maintenir les populations dans la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Pour inverser cette tendance, plusieurs efforts ont été déployés par les pays et les organisations régionales et sous-régionales sur les aspects techniques, financiers et institutionnels ; par exemple, par la formulation et l'adoption de plusieurs politiques et stratégies, la mise en œuvre de projets et programmes de lutte contre la désertification, et l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations, en particulier dans les zones rurales. Cependant, en dépit des efforts importants, les résultats obtenus à ce jour sont encore insuffisants pour relever les défis majeurs et complexes qui se posent. En outre, une leçon cruciale apprise de ces expériences est qu'aucun pays, à lui seul, ne dispose de ressources humaines, techniques et financières pour répondre à ces contraintes majeures de l'environnement, d'où la nécessité de définir des approches régionales intégrées et coordonnées de soutien, pour la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

EFFORTS REGIONAUX ET SOUS-REGIONAUX DE GESTION DURABLE DES RESSOURCES

Dans le cadre de la lutte contre la dégradation des terres, et l'amélioration de l'environnement et de la gestion des ressources forestières en Afrique de l'Ouest, de nombreuses initiatives, programmes et stratégies sont en cours d'exécution par les institutions régionales et sous-régionales. Certains de ces initiatives, stratégies et programmes sont décrits ci-dessous.

Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique

Le Programme détaillé pour le développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) est le programme agricole du NEPAD, qui à son tour est un programme de l'Union Africaine (UA). Créé par l'Assemblée de l'UA en 2003, le PDDAA vise à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, et l'augmentation des revenus dans les économies principalement basées sur l'agriculture en Afrique. Ce but sera atteint à travers l'augmentation de la productivité agricole d'au moins 6% par an et des investissements publics dans l'agriculture à hauteur de 10% des budgets nationaux par an. Le NEPAD est responsable de la conduite de l'intégration économique en Afrique, alors que le PDDAA vise à éliminer la faim et réduire la pauvreté grâce à l'agriculture. Le programme rassemble les acteurs clés - aux niveaux continental, régional et national - afin d'améliorer la coordination, le partage des connaissances, des succès et des échecs, d'encourager les uns et les autres, et de promouvoir les efforts communs et distincts pour l'atteinte des objectifs. Le PDDAA aborde les questions de politique et de capacité dans l'ensemble du secteur agricole sur le continent africain. Il s'agit d'un programme entièrement dirigé par des Africains et pour les Africains, et représente la vision collective des dirigeants africains pour l'agriculture.

Le Programme stratégique de réduction de la vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique en Afrique de l'Ouest

La Conférence internationale sur la *Réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques dans les systèmes naturels, économiques et sociaux de l'Afrique de l'Ouest*, qui s'est tenue à Ouagadougou en Janvier 2007, a recommandé l'élaboration d'un programme d'action sous-régional pour réduire la vulnérabilité de l'Afrique de l'Ouest et du Tchad au changement climatique. La conception de ce programme a été confiée à la CEDEAO, le Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et le Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD). Cet engagement a été réaffirmé lors d'une réunion ministérielle du dialogue sur les changements climatiques, qui s'est tenue en Novembre 2008 à Cotonou (Bénin), et l'UEMOA a été désigné pour se joindre à la CEDEAO et les autres pour la formulation du programme.

Un programme stratégique pour la réduction de la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest a été élaboré selon un processus participatif dont la vision est que: «A l'horizon 2030 les pays de l'Afrique de l'Ouest disposent des capacités humaines, techniques et financières requises pour protéger leurs systèmes

humains et naturels des effets néfastes des changements climatiques ». L'objectif global du programme, à savoir «développer et renforcer les capacités de résilience et d'adaptation dans la sous-région pour faire face aux changements climatiques et aux phénomènes climatiques extrêmes», est basé sur les instruments et initiatives développés au plan régional et sous régional pour la réalisation du développement durable et des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Il prend en compte les stratégies et cadres programmatiques développés par les organisations sous régionales dans les secteurs de l'environnement, de l'eau, de l'agriculture, et de l'exploitation forestière tels que l'ECOWAP, le Programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification (PASR-AO/CCD), etc.

Le Programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification de la CEDEAO

Lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse comme principaux obstacles au développement économique et social des pays africains, est le principal objectif de l'UNCCD. La CEDEAO a élaboré et met en œuvre un programme sous-régional sur cette question pour l'Afrique de l'Ouest.

L'objectif principal du Programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification (PASR-AO/CCD) était de : «créer des mécanismes pour la gestion des ressources naturelles partagées, qui pourrait effectivement régler les problèmes transfrontaliers liés à la dégradation des terres et la désertification, et fournir un soutien pour la mise en œuvre harmonieuse des programmes d'action nationaux ». L'évaluation de la mise en œuvre de la première phase de ce programme sous-régional, qui a été adopté en Juin 1999 par les chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, a souligné les nombreuses réalisations sur ses huit domaines prioritaires. Cependant, l'absence d'une vision partagée du PASR-AO/CCD a abouti à:

- i) mauvais fonctionnement des mécanismes opérationnels,
- *ii)* un dysfonctionnement des mécanismes de gouvernance des programmes sousrégionaux ; et
- iii) la difficulté à mobiliser des ressources financières pour le financement du programme.

La deuxième phase du PASR-AO/CCD (PASR2) est formulée conjointement avec l'adoption du Programme stratégique décennal (2008-2018) de l'UNCCD. Il répond aux préoccupations jumelées des actuels17 pays de la CEDEAO et du CILSS pour l'amélioration de la mise en œuvre de l'UNCCD dans la sous-région par:

- i) l'exploitation des complémentarités et de la convergence avec le nouveau cadre politique et institutionnel pour le développement rural dans la sous-région afin de consolider une vision commune de la gestion durable des ressources naturelles entreprises par la PASR-AO/CCD;
- ii) l'amélioration de la gestion des enjeux environnementaux en termes de synergies entre les trois conventions de Rio; et,
- iii) la satisfaction des exigences de la décision 3/COP 8 appelant un alignement des Programmes d'Action Nationaux (PAN), des Programmes d'Action Sous-Régionaux (PASR) et des Programmes d'Action Régionaux aux objectifs stratégiques et opérationnels du Programme stratégique décennal (2008-2018) de l'UNCCD.

La politique environnementale de la CEDEAO

La politique environnementale de la CEDEAO vise à inverser les tendances de dégradation des ressources naturelles, améliorer la qualité de l'environnement et des moyens de subsistance, conserver la diversité biologique pour assurer un écosystème plus sain et productif, et accroître le bien-être des populations. Ses objectifs stratégiques, à partir de laquelle un ensemble cohérent d'activités ont été développées pour apporter des solutions durables aux principaux problèmes environnementaux de la région, ont été organisées selon les éléments suivants:

- la promotion de la gouvernance environnementale (mise en place d'un mécanisme sous-régional) et du renforcement des capacités;
- ▶ la promotion de la gestion durable des ressources pour améliorer l'économie régionale dans le respect de l'environnement;
- ▶ la promotion d'une meilleure compréhension et d'une meilleure gestion de la pollution et des nuisances, et de la circulation des marchandises dangereuses dans l'espace économique sous-régional;
- la promotion de l'information, de l'éducation, de la recherche et de la communication environnementale dans la sous-région.

Cette politique environnementale est principalement basée sur les lignes de principes régissant l'institution sous-régionale, à savoir:

le principe de la continuité, qui requiert que les actions déjà commencées et certains axes du programme antérieur restent encore valables et doivent être prises en compte ;

- ▶ le principe de référence constante aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD);
- ▶ le principe de minimisation des duplications afin d'assurer la synergie et la cohérence dans la multiplicité des intervenants;
- ▶ le principe de la prise en charge des responsabilités propres ou principe du pollueur payeur;
- ▶ le principe d'itération et de révision périodique: cette politique est une approximation initiale qui doit être périodiquement revisitée par des réajustements et mises à jour;
- ▶ le principe d'interdisciplinarité: l'environnement est un ensemble de secteurs, de processus et d'interfaces et donc la politique environnementale doit couvrir cet ensemble complexe qui touche aux dimensions économique, sociale et écologique;
- le principe de la participation irréversible des personnes.

L'initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel

L'initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (GMV) est une initiative africaine pour relever les défis environnementaux tels que le changement climatique, la désertification, la sécheresse et la dégradation des terres et des écosystèmes, tous ces processus dont les effets sont exacerbés dans le Sahel. Il contribue à la mise en place d'une nouvelle stratégie africaine face aux risques environnementaux. Il s'intègre bien dans l'Alliance mondiale contre l'ensemble de ces défis environnementaux et a ses origines dans la conviction et l'engagement fort des pays du Sahara et du Sahel de rompre avec la fatalité et de faire face à ces menaces qui ont un impact sur leurs efforts de développement. Il marque également l'émergence du leadership et les préoccupations de renforcement des engagements de mise en œuvre des initiatives mondiales et régionales, telles que l'UNCCD, la CCNUCC, la CDB et le PDDAA.

La vision globale de la GMV est de mobiliser tous les partenaires pour traiter de la désertification et la dégradation de l'environnement en synergie avec les actions de gestion des ressources naturelles. L'objectif global du GMV est d'améliorer les moyens de subsistance des communautés locales dans les régions du Sahel et du Sahara à travers la gestion rationnelle des écosystèmes de la ceinture entre les isohyètes 100 mm et 400 mm, un développement durable des ressources naturelles existantes, la lutte contre la désertification et la réduction de la pauvreté rurale.

Pour atteindre cet objectif global ambitieux, des domaines thématiques d'interventions intégrées ont été identifiés, notamment:

- ▶ la conservation/amélioration des écosystèmes spécifiques au Sahel et au Sahara, et la biodiversité qu'ils renferment;
- la restauration/conservation des sols dégradés afin d'améliorer la productivité agricole, pastorale, forestière et halieutique;
- la diversification des systèmes de production;
- ▶ la satisfaction des besoins domestiques (pour les produits ligneux/non ligneux);
- l'amélioration du niveau de vie des populations en augmentant leurs revenus grâce à la promotion des activités génératrices de revenus et l'installation d'infrastructures socioéconomiques de base;
- l'amélioration de la capacité de séquestration du carbone par le couvert végétal et le sol.

EFFORTS REGIONAUX ET SOUS-REGIONAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA GMV

Depuis le lancement de l'initiative par la création de l'Agence panafricaine de la GMA en Juin 2010 à N'Djamena (Tchad), par les 11 pays frontaliers du désert, de nombreux efforts sont en cours, incluant la sensibilisation des institutions nationales, sous-régionales et internationales pour le soutien efficace à sa mise en œuvre. Ces efforts comprennent la formulation et l'adoption de documents de mise en œuvre à tous les niveaux et la mobilisation des ressources financières. Au niveau régional, les deux principaux documents de mise en œuvre sont décrits ci-dessous.

Plan d'action régional de l'Agence panafricaine de la GMV

Comme unité de coordination mise en œuvre de la GMV, l'Agence panafricaine a élaboré un plan consolidé d'action régional sur cinq années sur la base de plans d'action nationaux de certains pays et selon un plan de présentation convenu. Le plan a été adopté en Décembre 2011 à Khartoum par le Conseil des Ministres.

Ce plan d'action opérationnel est basé sur quatre paradigmes, à savoir. « *la conservation, la protection, la restauration et le développement* ». Elle se traduit sur le terrain par la mise en œuvre des programmes et projets ayant pour objectifs la conservation, la restauration et la protection des ressources naturelles, et le développement socio-économique à travers

des plans de développement communautaire et de gouvernance locale. Il s'appuie aussi sur les systèmes de suivi-évaluation, et sur l'évaluation et l'observation régulières des impacts du programme sur les populations et leur environnement. Il requiert l'identification et la mise en œuvre des efforts de soutien à la recherche scientifique thématique et opérationnelle à travers les partenariats et la coopération établis avec le réseau régional de centres d'excellence de recherche et de formation pour la production de données scientifiques et des résultats pertinents pour la GMV, ainsi que la collecte et l'exploitation des connaissances endogènes.

Le Plan d'Action Régional Quinquennal Consolidé (PARQC), dans son développement, est basé sur une approche bottom-up inclusive. « Les communautés et villages du terroir » sont placés au cœur de la planification et de la mise en œuvre des programmes et projets. La stratégie de gestion est basé sur trois moteurs – la communication, la consultation et la capitalisation - et sur trois lignes d'action:

- i) le partage d'informations et les activités de sensibilisation ;
- ii) l'échange d'expériences et de connaissances ; et
- iii) le renforcement des capacités et la gestion technique au profit des groupes institutionnels et socio-économiques. Elle s'appuie également sur le partenariat et la coopération d'une plate-forme de partenaires scientifiques, techniques et financiers - un organe statutaire consultatif de partage de l'information, de consultation, de suiviévaluation des actions mises en œuvre et des impacts sur l'homme et l'environnement, et un réseau de scientifiques et de centres opérationnels de la recherche et de la formation.

La diversité des interventions et des parties prenantes, la complexité des défis et les problèmes spécifiques des différentes zones éco-géographiques font ressortir la nécessité pour l'Agence panafricaine de la GMV de se concentrer sur une stratégie globale pour la mise en œuvre du PARQC.

Stratégie harmonisée de l'Union africaine

Comme unité de coordination politique de la GMV, la Commission de l'UA a élaboré une stratégie harmonisée pour la mise en œuvre de l'initiative GMV. Le document a redéfini le concept comme: « non seulement créer une forêt de l'Est à l'Ouest de Afrique, bien que le souci de renforcer la couverture forestière soit traitée avec la plus grande attention, mais aussi comme un ensemble d'interventions intégrées touchant les questions transversales qui affectent la vie des populations des zones de l'Afrique du Sahara et du Sahel ». Ces interventions multisectorielles et multidimensionnelles touchent un large éventail de préoccupations, à savoir : la gestion durable des ressources naturelles, la durabilité des

systèmes de production rurale (agriculture, élevage, foresterie, etc.), le développement de la production rurale et les infrastructures de commercialisation des produits du terroir, la diversification des activités économiques et la création de richesse, en tenant compte du genre et le développement des jeunes.

Le document a élargi la zone d'intervention géographique de l'initiative. Ainsi, compte tenu de la situation alarmante dans les régions avoisinant la région du Sahel/Sahara, la GMV doit également agir sur les deux côtés de la zone du Sahel/Sahara. Par conséquent, l'Initiative ne concerne pas seulement les 11 pays initialement signataires de la Convention de l'Agence panafricaine de la GMV, mais tous les pays de la zone Sub-saharienne, y compris les pays enclavé tels que l'île du Cap-Vert. Le Tableau 1 ci-dessous résume les questions forestières et de changement climatique tels que décrits dans les programmes régionaux et sous-régionaux mentionnés ci-dessus.

Tableau 1: Aspects relatifs aux changements climatiques, forêts et groupes vulnérables dans les programmes et initiatives régionales et sous-régionales

Programme	Objectifs clés forêt -	Autres objectifs liés	Progrès dans la mise en œuvre		
	changement climatique		Réalisations	Contraintes	
Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique	Production agricole respectueuse de l'environnement et gestion durable des ressources naturelles	Distribution plus équitable de la richesse au sein des populations rurales - en termes d'augmentation des revenus réels et de richesse relative.	En Mai 2011, 26 pays avaient signé le pacte et intégré le PDDAA dans leur agenda agricole. De nombreux pays ont dépassé l'objectif de 10% du budget national à l'agriculture et la plupart des pays ont fait des progrès significatifs vers cet objectif.	Non identifié jusqu'à présent	
Programme stratégique de réduction de la vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique en Afrique de l'Ouest	Développer et renforcer la résilience et les capacités d'adaptation pour lutter contre le changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes dans la sous-région	Renforcer la capacité scientifique et technique de la sous-région à réduire la vulnérabilité au changement climatique. Promouvoir l'intégration des questions de changement climatique dans les politiques, stratégies, programmes et projets aux niveaux sous-régional et national. Élaborer et mettre en œuvre des programmes et projets sous-régionaux et nationaux d'adaptation au changement climatique	Amendement et validation en cours par les pays membres	Non reporté jusqu'à présent	

Programme	Programme Objectifs clés forêt - changement climatique	Autres objectifs liés	Progrès dans la mise en œuvre		
			Réalisations	Contraintes	
Programme d'action sous- régional de lutte contre la désertification de la CEDEAO, 2ème phase	Restaurer, valoriser et soutenir les fonctions de production et de protection des écosystèmes partagés par deux pays ou plus; créer des conditions pour les acteurs nationaux et sous-régionaux pour développer des initiatives pour assurer une gestion durable des ressources terrestres (eau/sol/végétation/faune)	Améliorer les conditions de vie et assurer la sécurité alimentaire dans les zones arides et semi-arides de l'Afrique de l'Ouest ; Améliorer la situation des écosystèmes transfrontaliers et/ou partagés ; Établir des partenariats efficaces (gestion des ressources partagées et/ou transfrontalières) entre les partenaires aux niveaux local, national, régional et international afin d'accélérer la mise en œuvre de l'UNCCD	Amendement et validation en cours par les pays membres	Non rapporté dès maintenant	
Politique environnementale de la CEDEAO	Inverser la tendance à la dégradation des ressources naturelles ; amélioration de la qualité de l'environnement et des moyens de subsistance ; conservation de la diversité biologique pour un écosystème amélioré sain et productif et le bien-être,	Promouvoir la bonne gouvernance environnementale (mettre en place un mécanisme sous-régional) et le renforcement des capacités Promouvoir la gestion durable des ressources pour améliorer l'économie régionale dans le respect de l'environnement Promouvoir une meilleure compréhension et une gestion de la pollution, des nuisances et la circulation des produits dangereux dans la sous-région Promouvoir l'information, la formation, la recherche et la communication sur l'environnement dans la sous-région.	Amendement et validation en cours par les pays membres	Non documenté jusqu'à présent	

Programme	Objectifs clés forêt -	Autres objectifs liés	Progrès dans la mise en œuvre		
	changement climatique		Réalisations	Contraintes	
L'initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel	Mobiliser tous les acteurs pour la lutte contre la désertification et la dégradation de l'environnement en synergie avec les actions de gestion des ressources naturelles et en tenant compte de la nécessité d'améliorer les moyens de subsistance des communautés locales dans les zones du Sahel et du Sahara. Améliorer les moyens de subsistance des communautés locales dans la région du Sahel / Sahara par une gestion rationnelle des écosystèmes entre les isohyètes 100 mm à 400 mm, un développement durable des ressources naturelles, la lutte contre la désertification et l'atténuation de la pauvreté rurale ; Promouvoir la conservation / mise en valeur des écosystèmes spécifiques dans la zone du Sahel / Sahara, et leur biodiversité	Restaurer / conserver les sols dégradés pour améliorer l'agriculture, le pastoralisme, la sylviculture et la pêche. Diversifier les systèmes de production. Satisfaire les besoins domestiques (en produits ligneux et/ou non ligneux). Améliorer les conditions de vie des individus en augmentant leurs revenus grâce à la promotion des activités génératrices de revenus et la création d'infrastructures de base socio-économique	Documents de mise en œuvre élaborés et adoptés par les pays de membres et des activités sur le terrain en cours dans de nombreux pays. Certains pays traînent toujours le pas dans la formulation (Mauritanie) et l'adoption (Mali) de leurs documents de mise en œuvre.	Mobilisation des ressources nationales dans de nombreux pays	
Plan d'action régional quinquennal	Contribuer à l'opérationnalisation de l'initiative GMV à travers le suivi / évaluation, l'évaluation et l'observation des impacts du	Promouvoir des activités durables de restauration, de conservation, de protection et d'utilisation des sols, la biodiversité, les ressources en eau et forêts grâce à une gestion efficace des	Adoptée en Conseil des Ministres dans les pays membres en Décembre 2011	Mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des activités	

Programme	Objectifs clés forêt -	Autres objectifs liés	Progrès dans la mise en œuvre		
	changement climatique		Réalisations	Contraintes	
consolidé de la GMV	programme sur les personnes et leur environnement ;	ressources naturelles des écosystèmes et transfrontaliers et / ou partagés	Sera soumis au prochain Sommet	identifiées	
		Renforcer et diversifier les systèmes de production et de transformation agricole et pastorale	des chefs d'Etat et de Gouvernement		
		Promouvoir les activités agro-sylvo- pastorales et socio-économiques capables d'assurer la création de richesse et la satisfaction des besoins des populations (en produits forestiers ligneux et / ou non ligneux)			
		Mettre en place des observatoires pour un meilleur suivi de l'état des ressources naturelles dans les zones arides du Sahel			
		Établir une plate-forme technique pour appuyer la recherche, la formation et la gestion des connaissances à travers un réseau de recherche et de développement, et promouvoir la recherche opérationnelle et la mobilité scientifique dans l'espace de la GMV			
		Améliorer les conditions de vie des communautés locales et inverser les flux migratoires vers les zones restaurées			
		Améliorer la séquestration du CO2 par le couvert végétal et les sols par la mise en œuvre de stratégies et techniques pour l'utilisation durable et efficace des terres et des sols			

Programme	Objectifs clés forêt -	Autres objectifs liés	Progrès dans la mise en œuvre		
	changement climatique		Réalisations	Contraintes	
Stratégie harmonisée de l'Union Africaine pour la mise en œuvre de l'initiative GMV	Améliorer la résilience des hommes et des systèmes naturels dans les zones du Sahel / Sahara face au changement climatique, grâce à la gestion saine de l'écosystème et le développement durable des ressources naturelles (eau, sol, végétation, flore et faune), la protection des matières premières et du patrimoine non matériel, la mise en place de niches de production rurale et de développement durable, et l'amélioration des conditions de vie et des moyens de subsistance des populations vivant dans ces zones	Objectifs stratégiques Améliorer les conditions de vie des communautés vivant dans les zones de sécheresse en Afrique et les rendre moins vulnérables au climat, à la variabilité et à la sécheresse Améliorer le statut et l'état sanitaire des écosystèmes des zones de sécheresse et leur résilience à la variabilité et au changement climatiques et la sécheresse Mobiliser les ressources pour la mise en œuvre de l'Initiative GMV par la création de partenariats entre acteurs nationaux et internationaux Objectifs opérationnels Influencer activement les mécanismes et acteurs pertinent au niveau national, régional et international pour une résolution effective des problèmes de désertification /dégradation des terres et sécheresse dans les régions du Sahara et du Sahel Œuvrer pour la mise ne place d'environnements favorables à la recherché de solutions durables pour sédentariser les populations des zones de sécheresse dans leur milieu et leur assurer un accès équitable et pacifique aux terres Améliorer les connaissances sur la	Adopté au cours de la rencontre des Experts A soumettre pour adoption en Conseil des Ministres et Chefs d'Etat et de Gouvernement	Non encore documenté	

Programme	Objectifs clés forêt - changement climatique	Autres objectifs liés	Progrès dans la m	iise en œuvre
			Réalisations	Contraintes
		biophysique et culturelle des zones arides		
		Mobiliser des ressources financières et techniques aux niveaux national, bilatéral et multilatéral, et assurer leur meilleure répartition et coordination pour améliorer leur impact et leur efficience		

CHAPITRE 3 Plans d'action et stratégies nationales de l'Initiative GMV et rôle des femmes, de la jeunesse et des groupes vulnérables

Pour la mise en œuvre de l'Initiative GMV au niveau local, les institutions régionales ont formulé des recommandations clés pour les pays participants. Celles-ci comprennent:

- ▶ la capitalisation et le partage des différentes expériences acquises dans la mise en place des ceintures vertes, des barrages verts, etc.;
- ▶ la prise en compte des initiatives existantes et le développement de synergies, de complémentarités et une bonne coordination avec les projets et programmes en cours de manière à éviter les duplications et améliorer l'efficacité des interventions;
- ▶ l'application d'approches intégrées et globales de planification qui clarifient et renforcent les liens entre les différentes dimensions de l'environnement et des domaines d'intervention;
- ▶ la nécessité d'impliquer les communautés locales, car le rôle des communautés autochtones et locales reste fondamental dans la mise en œuvre de la GMV;
- la nécessité d'améliorer la prise en charge des initiatives et interventions locales, et de renforcer la gestion des projets par les communautés locales; et,
- les partenariats comme des contrats de confiance entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des initiatives pour atteindre les objectifs communs définis sur la base de leurs préoccupations respectives liées à l'occupation/exploitation des sols.

Sur la base de ces recommandations, la plupart des pays sahéliens a élaboré leurs plans d'action et stratégies de mise en œuvre, en tenant compte de leurs spécificités et particularités nationales. Certaines des particularités de ces plans d'action sont mises en évidence ci-dessous du point de vue du rôle et des motivations des groupes vulnérables, principalement des femmes et des jeunes.

ROLE ET MOTIVATIONS DES GROUPES VULNERABLES DANS LES PLANS D'ACTION NATIONAUX DE LA GMV

Burkina Faso

Au Burkina Faso, les questions liées au genre et aux groupes vulnérables sont prises en compte dès la définition de l'objectif global de la GMV, qui stipule clairement: « contribuer à une meilleure productivité des terres et améliorer les conditions de vie des populations par des meilleures pratiques de gestion durables des terres, des ressources naturelles et de l'environnement en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques ». Cette question est plus particulièrement indiquée dans l'objectif 1 du plan d'action, à savoir: « Améliorer la sécurité alimentaire dans la zone d'intervention prioritaire par la mise en œuvre d'actions multiformes et intégrées de gestion des terres et de promotion des activités génératrices de revenus durables ».

Ces questions sont davantage explicitées dans les principes et les méthodes de mise en œuvre du Plan d'action de la GMV du Burkina Faso dont certains des plus pertinentes sont:

- *i)* la participation et la consultation des acteurs à tous les niveaux, y compris les femmes et les jeunes ;
- *ii)* l'approche participative, partagée et programmatique inclusive pour l'identification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités de terrain ; et
- *iii)* la prise en compte du genre, des jeunes et des minorités, des groupes vulnérables et marginalisés à travers l'identification d'activités spécifiques.

République du Mali

Au Mali, la GMV vise à développer les communautés locales à travers des approches et des synergies innovantes et inclusives entre les actions de lutte contre la désertification et ceux de restauration des sols, de conservation de la biodiversité, le développement de systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, le développement des infrastructures socio-économiques de base, et la création de richesse par la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus pour contribuer à la sécurité alimentaire et la récupération stable d'une croissance économique durable.

Les questions du genre et des groupes les plus vulnérables sont pris en considération dans l'un des objectifs spécifiques de l'action, qui stipule: « répondre à la demande domestique (en produits ligneux/ non ligneux), accroître les revenus à travers la promotion d'activités

génératrices de revenus et l'installation des infrastructures sociales de base ». La question est entièrement développée à travers certaines activités qui considèrent les femmes et les jeunes comme acteurs et bénéficiaires directs.

République du Niger

Au Niger, les questions du genre et des groupes vulnérables sont mises en exergue dans les principaux domaines thématiques du plan d'action. L'axe stratégique opérationnel 1 et 2, intitulé « Promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles et le développement local » et « Amélioration de la sécurité alimentaire par le développement et la gestion durable des systèmes de production agrosylvopastoraux », tiennent pleinement compte de la question qui est, en outre, précisée dans les programmes et sousprogrammes suivantes:

- Programme 2: « Promotion du développement local et communautaire dans les domaines d'intervention de la GMV »;
- Sous-programme 2.2: « Développement des infrastructures socio-économiques de base »;
- ▶ Sous-programme 2.3: « Développement d'activités créatives de richesse et amélioration de la santé nutritionnelle des populations »; et,
- Sous-programme 3.2: « Améliorer la sécurité alimentaire par le développement des systèmes de production agricoles et pastorales par:
 - o la mobilisation des eaux souterraines et des eaux de ruissellement;
 - o la promotion de l'émergence de nouvelles exploitations agricoles, de l'élevage et de la faune; et,
 - o le renforcement des systèmes traditionnels de production agricole.

République Fédérale du Nigeria

Au Nigeria, la question des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables est en général prise en compte dès la définition de la vision de la GMV, qui souligne « *l'utilisation durable des ressources naturelles pour fournir un rempart contre la pauvreté »*. Cette préoccupation est développée dans les deux objectifs stratégiques:

- i) développer et promouvoir les pratiques agricoles durables qui améliorent les moyens locaux de subsistance, tout en maintenant la productivité et la stabilité des terres agricoles; et
- ii) améliorer les conditions de vie des populations dans les zones touchées par la désertification et réduire leur vulnérabilité au changement et à la variabilité climatiques et à la sécheresse. Ceux-ci raccordent la question aux grandes priorités, comme l'énoncent clairement les activités de mise en œuvre.

République du Sénégal

Au Sénégal, à travers la création et la consolidation d'une ligne de défense par le biais des activités de boisement, la GMV vise à contribuer efficacement au développement rural intégré des zones concernées et à réduire la pauvreté pour un développement durable. La préoccupation des groupes vulnérables est indiquée dans l'objectif spécifique 1 du plan d'action – « la promotion des activités agrosylvopastorales génératrices de revenus pour la satisfaction des besoins de base des populations rurales (ligneux et non ligneux) » - et les activités identifiées dans le cadre des deux résultats suivants:

- i) appuyer les infrastructures de soutien à la production agrosylvopastorale diversifiée et durable ; et
- *ii)* identifier et développer des chaînes de valeur prometteuses, des mécanismes et instruments permettant d'assurer des sources de revenus stables pour l'amélioration du bien-être des populations.

Le Tableau 2 ci-dessous résume les questions des femmes et des jeunes tels qu'ils figurent dans les plans d'action nationaux et stratégies de mise en œuvre ci-dessus.

Tableau 2: Rôles et motivations des femmes et autres groupes vulnérables

Pays	Objectif général	Objectifs spécifiques	Objectifs secondaires	Progrès dans la mise en œuvre	
				Réalisations	Contraintes
Burkina Faso	Contribuer à une meilleure productivité des terres et améliorer les conditions de vie des populations se basant sur les meilleures pratiques de gestion durable des terres, des ressources naturelles et de l'environnement afin d'atteindre les OMD, adaptation aux, et atténuation des changements climatiques	Traiter les impacts environnementaux et sociaux des autres initiatives humaines affectant la gestion durable des terres Consolider et renforcer les pratiques de gestion durable des terres et la protection de l'environnement à travers la promotion des réalisations de la recherche scientifique et la mise en œuvre de la communication de développement. Activités de coordination, de consultation et de suivi- évaluation du plan d'action de la GMV	Améliorer la sécurité alimentaire dans les domaines d'intervention prioritaires à travers la mise en œuvre d'actions intégrées et multidisciplinaires de gestion durable des terres et la promotion des activités génératrices de revenu	Plan d'action adopté	forte croissance démographique et besoins à satisfaire Niveau élevé de pauvreté Forte dégradation de l'environnement priorités multiples et manque de ressources financières
Mali	Contribuer à la lutte contre la désertification par une approche intégrée de la valorisation des zones dégradées du Sahel à travers la gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté	Procéder à un inventaire et établir des repères d'écosystèmes et des infrastructures socio-économiques de base des domaines d'intervention de la GMV Prévenir et atténuer les crises alimentaires et autres catastrophes naturelles Créer les conditions d'une bonne gouvernance dans la gestion des ressources naturelles et d'un environnement favorable pour le renforcement des capacités institutionnelles, politiques techniques et financières locales de gestion	Développer des activités génératrices de revenus Développer des mécanismes de financement durable pour les activités en faveur des populations rurales les plus pauvres par la promotion de pratiques de GDT dans la zone d'intervention de la GMV et de créer un environnement propice à la mise en œuvre de la GMV au	Processus d'adoption en cours	Forte croissance démographique et besoins à satisfaire Niveau élevé de pauvreté Forte dégradation de l'environnement priorités multiples et manque de ressources financières crises politiques

Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel, changement climatique et questions du genre

Pays	Objectif général	Objectifs spécifiques	Objectifs secondaires	s Progrès dans la mise en œuv	
				Réalisations	Contraintes
		durable des terres	Mali		
		Développer, les ressources			
		pastorales et forestières			
		agricoles dans la zone			
		d'intervention 2 de la GMV et			
		améliorer les zones pastorales			
		dans la zone d'intervention 1 de			
		la GMV			
		Restaurer la fertilité des sols			
		pour accroître la production			
		agricole et améliorer et gérer,			
		les ressources forestières			
		pastorales et la faune dans les			
		zones d'intervention de la GMV			
		Réhabiliter et préserver les			
		écosystèmes le long du fleuve			
		Niger, et diversifier et intensifier			
		les systèmes de production. Mettre en œuvre un plan intégré			
		d'appui au développement et à			
		la vulgarisation			
		Améliorer les performances du			
		secteur rural par le soutien à la			
		recherche et la gestion des			
		connaissances dans les			
		domaines de la GMV.			

Pays	Objectif général	Objectifs spécifiques	Objectifs secondaires	Progrès dans la mise en œuvre		
				Réalisations	Contraintes	
Niger	Contribuer au développement de la communauté locale à travers des approches innovantes et inclusives en créant une synergie entre les activités de lutte contre la désertification et la conservation de la biodiversité, l'adaptation et l'atténuation au changement climatique et à l'amélioration des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux pour la sécurité alimentaire durable et réduction de la pauvreté.	Promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles et le développement local: Promotion de la gouvernance des ressources naturelles, et, gestion durable des ressources naturelles. Amélioration de la sécurité alimentaire par le développement et la gestion durable des systèmes de production agrosylvopastoraux: Améliorer la production agroforestière grâce à la restauration des terres dégradées, telles que: i) la restauration et la conservation des terres agricoles dégradées par CFC / DRS et le reboisement; ii) la restauration et la préservation des peuplements forestiers endommagés par le travail de collecte et d'infiltration; et, iii) la promotion de la conservation in situ et ex situ de la diversité biologique. Soutien à la recherche et la gestion des connaissances: Développement d'appui conseils à tous les intervenants en milieu rural Capitalisation et protection des connaissances scientifiques et locales générées ou acquises au cours de la mise en œuvre des activités de la GMV	Renforcer les capacités des acteurs locaux. Le développement des infrastructures socioéconomiques de base. Le développement des activités Création de richesse et l'amélioration de la santé nutritionnelle des populations. Amélioration de la sécurité alimentaire par le développement des systèmes de production agricoles et pastorales par: i. mobilisation des eaux souterraines et des eaux de ruissellement; ii. promotion de l'émergence de nouvelles exploitations agricoles, de l'élevage et de la faune; iii. Renforcer les capacités des systèmes traditionnels de production agricole.	Adoptée en 2011. Activités mises en œuvre dans le domaine, mais le soutien financier national insuffisant.	forte croissance démographique et besoins à satisfaire Niveau élevé de pauvreté Forte dégradation de l'environnement priorités multiples et manque de ressources financières	

Pays	Objectif général	Objectifs spécifiques	Objectifs secondaires	Progrès dans la mise en œuvre	
				Réalisations	Contraintes
Nigeria	Consolider, renforcer et accélérer les programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification à travers la mise en œuvre d'une approche globale et coordonnée pour restaurer les terres dégradées et améliorer l'infrastructure rurale et les moyens de subsistance des terres arides du Nigeria	Conservation et la réhabilitation des terres dégradées et affectées, et la protection des zones sensibles à la dégradation des terres et la désertification. Amélioration de l'échange d'informations et la coopération entre les parties prenantes à tous les niveaux. Renforcement de la capacité systémique et institutionnel de lutte contre la désertification et ses impacts. Amélioration des connaissances sur la désertification et la sécheresse phénomènes, et le suivi et l'évaluation de ses effets. Amélioration de la situation et de la santé de l'écosystème dans la zone aride et leur résilience face aux changements climatiques, la variabilité du climat et à la sécheresse. Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de l'initiative GMV à travers l'établissement de partenariats efficaces entre acteurs nationaux et internationaux.	Développement et la promotion de pratiques agricoles durables qui améliore les moyens de subsistance locaux, tout en maintenant la productivité et la stabilité des terres agricoles. Amélioration des conditions de vie des personnes vivant dans les régions touchées par la désertification et réduire leur vulnérabilité aux changements climatiques, la variabilité du climat et à la sécheresse	Adopté en 2012	forte croissance démographique et besoins à satisfaire Niveau élevé de pauvreté Forte dégradation de l'environnement priorités multiples et manque de ressources financières
Sénégal	Création et consolidation d'une ligne de défense à travers des activités de boisement pour contribuer efficacement au développement rural intégré des zones	Soutenir la conservation et la valorisation de la biodiversité grâce à la diversification de la gestion durable des terres. Améliorer la séquestration du CO2 dans les sols et la couverture végétale par la mise en œuvre de stratégies durables	Promouvoir les activités agrosylvopastorales de génération de revenus et de satisfaire les besoins de base des populations rurales	Adoptée depuis 2008. Mise en œuvre sur le terrain avec l'appui de ressources nationales et internationales.	

Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel, changement climatique et questions du genre

Pays	Objectif général	Objectifs spécifiques	Objectifs secondaires	Progrès dans la mise en œuvre	
				Réalisations	Contraintes
	concernées et à réduire la pauvreté par le	pour de restauration et de conservation du sol et de l'eau	(bois et produits forestiers non		
	développement durable.		ligneux).		

PLANS D'ACTION NATIONAUX DE L'INITIATIVE DE LA GMV: ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, ATTENUATION ET MOTIVATION DES GROUPES VULNERABLES

Adaptation au, et atténuation du changement climatique

La question de l'adaptation au et l'atténuation du changement climatique est clairement indiquée dans la plupart des stratégies et plans d'action des pays membres comme montré ci-dessus. Pour atteindre les visions et les objectifs ambitieux de l'initiative de la GMV, les pays ont élaboré et adopté ces stratégies et plans qui considèrent les mesures d'adaptation - traditionnelles et innovantes - comme une grande thématique. En outre, la plupart des plans renferment des actions de boisement et de reboisement pour atténuer les effets et les impacts du changement climatique aux niveaux local et national, comme indiqué dans le Tableau 2.

Motivations des groupes vulnérables, des femmes et des jeunes

Il est très important de rappeler que l'objectif global de la GMV est d'améliorer les moyens de subsistance des communautés locales dans la région du Sahel et du Sahara. Ceci peut être réalisé grâce à une gestion rationnelle des écosystèmes, le développement durable des ressources naturelles, la lutte contre la désertification et à l'atténuation de la pauvreté rurale, y compris:

- la conservation des écosystèmes spécifiques et particuliers du Sahel et du Sahara et la biodiversité qu'ils contiennent;
- ▶ la restauration/conservation des sols dégradés pour améliorer leurs productions agricoles, pastorales, forestières et halieutiques ;
- la diversification et l'intensification des systèmes de production ;
- ▶ la satisfaction des besoins domestiques des populations rurales en produits ligneux et/ou non ligneux ;
- ▶ l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la promotion d'activités génératrices de revenus et la mise en place d'infrastructures socio-économiques de base ; et,

l'amélioration de la capacité des écosystèmes à séquestrer le carbone par le couvert végétal et le sol, atténuant ainsi le changement climatique.

C'est pourquoi les stratégies et les plans d'action pour la mise en œuvre de l'initiative de la plupart des pays ont mis la population locale en général, et les groupes vulnérables (femmes, jeunes et groupes minoritaires), en particulier, au centre des activités, soit comme acteurs ou bénéficiaires, ou les deux. Il est bien entendu que les principaux bénéficiaires de l'impact de la mise en œuvre réussie des plans d'action de la GMV sont les communautés de base des zones touchées, qui dépendent plus ou moins entièrement des ressources naturelles pour leurs moyens de subsistance et leur bien-être socio-économique. Dans la plupart des pays, les principaux domaines thématiques et les incitations aux bénéficiaires identifiés sont:

- la promotion des activités durables de restauration, de conservation, de protection et d'utilisation des terres, de la biodiversité, des ressources en eau et des forêts par la gestion rationnelle des ressources naturelles des écosystèmes transfrontaliers et/ou partagés;
- ▶ le renforcement et la diversification de l'agriculture, de la foresterie et des systèmes de production pastorales et de transformation;
- ▶ la promotion des activités agro-sylvo-pastorales et socio-économiques capables d'assurer la création de richesse et de satisfaire les nécessités de base et les besoins de subsistance des populations locales en termes de produits forestiers ligneux et nonligneux;
- le maintien et l'amélioration des infrastructures socio-économiques de base pour assurer la santé, l'éducation, les infrastructures de communication, l'énergie domestique, l'eau, les transports et d'autres services pour améliorer les conditions de vie des populations;
- ▶ l'amélioration des conditions de vies des communautés locales dans leur milieu de vie, afin d'inverser les flux migratoires vers les zones restaurées;
- ▶ la protection et la gestion durable des plans d'eau et la promotion de l'aquaculture et des protéines animales;
- l'amélioration des conditions de vie des populations résidant dans les zones touchées par la désertification et la réduction de leur vulnérabilité à la sécheresse, et au changement et à la variabilité climatiques, grâce à la mobilisation de l'eau souterraine et l'installation de systèmes de productions indépendants des précipitations.

Pour atteindre pleinement ces objectifs, des mesures préalables ont été identifiées par les pays pour la pleine émancipation et l'inculcation du sens d'appropriation des activités par

les bénéficiaires locaux afin d'assurer leur mise en œuvre continue, même en l'absence de financement. Ces mesures comprennent:

- ▶ le renforcement des capacités des acteurs pour améliorer la gestion durable des ressources naturelles:
- ▶ la participation de tous les acteurs (locaux, services techniques, ONG et société civile) dans la mise en œuvre des actions identifiées, afin d'avoir une appropriation populaire large et d'assurer ainsi la durabilité des investissements;
- ▶ la nécessité de mener des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation à travers un plan élaboré de communication pour la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des plans d'action de la GMV;
- l'amélioration de l'échange d'information et la coopération entre tous les acteurs; et,
- ▶ la prise en compte des femmes, des jeunes, des minorités et des groupes vulnérables et marginalisés, à travers l'identification d'actions spécifiques, telles que les activités génératrices de revenus.

CHAPITRE 4 Conclusions et recommandations

L'initiative de la GMV pour le Sahara et le Sahel est un programme promu et géré par l'Afrique pour la lutte contre les défis environnementaux causés par le changement et la variabilité climatiques, y compris les sécheresses fréquentes, la dégradation des terres et des écosystèmes, dont les effets sont exacerbés dans les zones du Sahel et du Sahara. Il s'agit d'une nouvelle stratégie africaine pour faire face aux risques environnementaux et pour lutter contre la pauvreté. Il s'inscrit dans l'Alliance mondiale globale contre les défis environnementaux et provient de la conviction et l'engagement des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays du Sahara et du Sahel de rompre avec le cercle de la fatalité et en lieu et place, faire face à tous les risques environnementaux qui ont un impact fortement négatifs sur les efforts de développement de chaque pays. Il marque aussi l'émergence d'un leadership africain en faveur des préoccupations africaines dans la mise en œuvre des trois conventions des Nations Unies (UNCCD, CCNUCC et CDB) à partir d'une vision commune et un cadre stratégique commun.

L'analyse des différents documents de mise en œuvre montrent que tous les plans d'action ont placé au centre de la mise en œuvre de l'initiative l'adaptation des systèmes biophysiques et humains (agriculture, de l'élevage, etc.) aux effets et impacts du changement et de la variabilité climatiques. Une attention particulière est également accordée au rôle d'atténuation que les écosystèmes fragiles du Sahel peuvent jouer à travers la gestion des forêts et des terres boisées, la réhabilitation des terres dégradées par le boisement et le reboisement de millions d'hectares de terres identifiés dans les documents de mise en œuvre.

En outre, à partir de l'analyse des différents plans d'action et stratégies, et notamment des objectifs généraux et spécifiques et les résultats attendus ambitieux identifiés par les agences d'exécution, il est clair que, si elle est correctement mise en œuvre, la GMV pourrait conduire globalement à l'amélioration des conditions de vie des populations. Cette amélioration des conditions de subsistance des populations vivant dans ces régions, plus spécialement les groupes vulnérables en milieu rural notamment les femmes, les jeunes et les minorités, a été clairement indiqué dans les objectifs de la plupart des stratégies et plans d'action de mise en œuvre. Dans certains documents de pays (Burkina Faso, Nigeria et Sénégal), les questions de genre ont été mises en évidence et des mesures et incitations appropriées identifiées pour faciliter les souffrances des femmes. Dans le reste des pays, des mesures et incitations appropriées ont été identifiées pour les personnes vulnérables,

mais la question du genre elle-même a été mentionnée aux côtés de plusieurs autres priorités nationales.

En outre, l'analyse des différents plans d'action montrent que la mise en œuvre réussie de GMV dépend d'un certain nombre de facteurs, à savoir:

- ▶ la capitaliser et le partage des différentes expériences acquises dans la mise en place des ceintures vertes, des barrages verts, etc.;
- ▶ la prise en compte des initiatives existantes et le développement de synergies et la coordination pour des interventions efficaces;
- ▶ la mise en application d'approches plus intégrées et globales de planification, qui clarifient et de renforcent les liens entre les différentes dimensions de l'environnement et les différents domaines d'intervention;
- ▶ la nécessité d'impliquer les communautés autochtones et locales, puisque leurs rôles demeurent fondamentaux pour la mise en œuvre réussie de la GMV;
- ▶ la nécessité de l'appropriation du processus et le renforcement de la participation des communautés locales bénéficiaires dans la gestion de projet;
- ▶ la création de partenariats, contrats de confiance, entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'initiative de manière à atteindre l'objectif commun défini sur la base de leurs préoccupations respectives liées à l'occupation/utilisation des sols; et,
- la mobilisation de soutien financier national et international important.

De l'analyse mentionnée ci-dessus, les recommandations suivantes ont été formulées:

Pour les pays participants:

- des efforts devraient être faits pour revisiter en temps opportun les plans d'action, en tenant compte des effets induits du changement climatique, pour faire des actualisations plus complètes et intégrées des plans;
- 2) des efforts devraient être faits pour mobiliser des ressources internes, traditionnelles et novatrices, rendant fonctionnels les différents fonds créés au cours de la formulation des trois conventions des Nations Unies, tels que l'environnement, le climat, le carbone, les forêts et d'autres fonds;
- donner un appui plus soutenu et complet aux organismes nationaux de mise en œuvre en leur fournissant des ressources suffisantes (financières, techniques et institutionnelles) pour la bonne mise en œuvre des plans d'action adoptés;

4) les pays qui souhaitent adhérer à l'Initiative doivent suivre les procédures réglementaires prévues par la loi actuelle.

Pour l'Union Africaine:

- 5) la mise en œuvre des différentes recommandations des Chefs d'Etat et de Gouvernement (résolution Malabo, 2010), le Conseil des ministres de la GMV (N'Djamena, Mars 2011), le CMAE (Arusha, 2012), et la Réunion experts de la GMV (Banjul, 2012), lesquels donne la main à l'UA pour résoudre le dilemme institutionnel de l'Agence panafricaine de la GMV comme bras technique de l'UA pour la coordination de la mise en œuvre du programme de l'initiative de la GMV, et pour la commission de l'UA à coordonner la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de l'initiative de la GMV;
- 6) la mobilisation des ressources nécessaires pour les pays participants et les partenaires pour la mise en œuvre efficace et efficiente de l'initiative de la GMV comme chargé par les chefs d'Etat et de gouvernement.

Références

CEDEAO, 2007. Document de politique environnementale de la CEDEAO.

CEDEAO, 2009. Formulation et mise en œuvre d'un programme régional d'investissement agricole (PRIA), sous-programme gestion améliorée des autres ressources partagées.

CEDEAO, CCD, CILSS, 1999. Programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification en Afrique de l'ouest et au Tchad.

CEDEAO/UEMOA, 2009. Rapport d'étude relative au dialogue sur les ressources en Afrique de l'ouest.

CEDEAO/UNCCD/CILSS, 2007. PASR/AO: Note conceptuelle sur le repositionnement du Programme d'Action Sous-Régional Afrique de l'Ouest et du Tchad.

CEDEAO/UNCCD/CILSS/UEMOA, 2001. PASR/AO : Gestion durable des ressources végétales et animales partagées et/ou transfrontalières. (Document de plan cadre).

Cedeao-cilss, 2007. Orientations nouvelles dans le cadre de la politique environnementale de la CEDEAO.

CEDEAO-CSAO/OCDE, 2008. Le climat et les changements climatiques. Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'ouest. Série environnement.

CEDEAO-UEMOA, 2006. Intégration régionale, croissance et réduction de la pauvreté en Afrique de l'ouest : stratégie et plan d'action.

CEDEAO-UNCCD-CILSS, 2007. Etude sur le repositionnement du PASR-AO.

CMAE, 2012. Conférence des Ministres Africains de l'Environnement. Document de Déclarations et résolutions de la 14è Session tenue à Arusha en 2012.

FAO, 2004. La biodiversité agricole en Afrique de l'ouest, situation actuelle, expériences et perspectives. Atelier régional sur la biodiversité agricole, tenu du 15 au 19 décembre 2003 à Bamako (Mali).

FPA, 2007. Forum pour le partenariat avec l'Afrique. Unité de soutien. Aperçu n°1 septembre 2007 in les changements climatiques et l'Afrique », document présenté à la 8e réunion du forum pour le partenariat avec l'Afrique à Berlin, Allemagne, les 22 et 23 mai 2007.

GEF, 2007. Global Environmental Facility. Programme stratégique d'investissement pour la gestion durable des terres en Afrique sub-saharienne.

GIEC, 2001. Bilan des changements climatiques: les éléments scientifiques. Groupe de Travail I.

GMV, 2009. Note conceptuelle de la grande muraille verte.

GMV, 2012. Grande Muraille Verte. Rapport de la réunion des experts tenue du 19 au 23 Avril 2012 à Banjul (Gambie).

GMV, 2011. Grande Muraille Verte. Résolutions et Recommandations de la Seconde Session du Conseil des Ministres de l'Environnement des pays membres de l'Agence Panafricaine et de la Grande Muraille Verte tenue le 08 avril 2013 à N'Djamena (Tchad).

IPCC, 1995. Climate change 1995. Second assessment report (AR2).

IPCC, 2007. Climate change 2007. Fourth assessment report (AR4).

IPCC, 2007. Climate change: impacts, adaptation and vulnerability. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the IPCC.

NEPAD, 2007. Note d'information TerrAfrica.

UA, 2011. Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine tenue du 30 Juin au 1er Juillet, 2011 à Malabo (Guinée Equatoriale). Déclaration relative à la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte Sahélo-Saharienne.

UICN, 2004. Réduire la vulnérabilité de l'Afrique de l'ouest aux impacts du climat sur les ressources en eau, les zones humides et la désertification

UNCCD, 2007. Décision 3/cop.8 plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la convention (2008-2018).

UNCCD, 2007. Programme d'action sous-régional de réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques en Afrique de l'ouest (parties i et ii).

UNCCD, 2007. Projet de plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la convention (2008-2018).

UNCCD, 2009. Alignment of action programmes with the strategy

Sites internet:

- 1. African Centre of Meteorological Application for Development (ACMAD): http://www.acmad.ne/
- 2. African Monsoon Multidisciplinary Analyses (AMMA): http://www.amma-international.org
- 3. Agence internationale de l'énergie (AIE/OCDE) : http://www.iea.org
- 4. Atlas du Risque de la Malaria en Afrique (ARMA) : http://www.mara.org.za
- 5. Centre Régional Agrhymet (CRA): http://www.agrhymet.ne/
- 6. Commission Economique pour l'Afrique (CEA) : http://www.uneca.org /
- 7. Direction de la coopération pour le développement (DCD-CAD/OCDE) : http://www.oecd.org/document/34/0,3343,fr_2649_34421_39313186_1_1_1_1,00.html
- 8. Direction de l'environnement (ENV/OCDE) : http://www.oecd.org/department/0,3355,en_2649_33713_1_1_1_1_1_00.html
- 9. FAO (site sur les changements climatiques) : http://www.fao.org/clim/
- 10. FAO (site Climpag sur l'impact du climat sur l'agriculture) http://www.fao.org/nr/climpag/index_fr.asp
- 11. Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC): http://www.ipcc.ch/
- 12. International Research Institute for Climate and Society (IRI): http://portal.iri.columbia.edu/portal/server.pt
- 13. Les sceptiques du réchauffement climatique : http://www.pensee-unique.fr/paroles.html
- 14. Système d'Observation du Cycle Hydrologique de l'Afrique de l'Ouest et Centrale (HYCOS-AOC)

http://aochycos.ird.ne/HTMLF/ETUDES/HYDRO/INDEX.HTM

- 15. United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC): http://unfccc.int
- 16. Union Africaine /African Union: http://www.african-union.org or www.nepad.org

African Forest Forum



Adresse:

